

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 11/12/2018

Le 17 décembre 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Pascal CUNY (Pouvoir Marial THEVENET), Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Bruno HENRY (Pouvoir Isabelle ACHARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Bernard GRISON), Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL.

Assistaient : Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour le renouvellement de la station de traitement des eaux usées de FAREINS

Par arrêté préfectoral du 9 Novembre 2014 portant sur la mise en conformité de la station d'épuration de Fareins, la CCDSV a été mise en demeure de renouveler cette unité de traitement.

Après validation de son implantation par la Mission Inter Services de l'ENVIRONNEMENT (MISEN) le 14 février 2017, les études d'avant-projet ont été réalisées.

Une étude comparative des différentes filières répondant à cette contrainte a été faite. Les conclusions ont été présentées lors de la commission d'assainissement, réunie en date du 27 septembre 2017. Après échanges, les filières proposées sont les suivantes :

- Traitement de la filière EAU : **station à bassin d'aération et décantation séquencée, dit S.B.R** (Sequencing Batch Reactor) pour un coût de travaux estimé à 1 275 000 € H.T
- Traitement de la filière BOUE : **lits à macrophytes et valorisation agricole par épandage** pour un cout de travaux estimé 580 000 € H.T

Le coût global de l'opération était estimé à 2 025 000 €HT en phase AVP.

Les conclusions des études de projet (PRO) menées par la maîtrise d'œuvre ont mis en évidence les contraintes supplémentaires suivantes :

- Le site est situé dans le site classé Val de Saône. Lors du passage en MISEN, cette spécificité n'a pas été prise en compte dans le cadre de l'instruction. Les services de l'Etat ont ensuite fixé des préconisations particulières d'insertions paysagères, qui ont dû être intégrées au projet afin d'obtenir l'autorisation ministérielle de construire dans ce site protégé. L'autorisation ministérielle a été obtenue et signée le 30 août 2018.

- Les dernières études géotechniques ont montré la présence de terrains hétérogènes composés de remblais peu porteurs. Les fondations dans ces terrains doivent être plus profondes que celles envisagées au stade AVP.
- Après réalisation d'un relevé bathymétrique, de la Saône, en août 2018, en vue de respecter les préconisations du point de rejet des Voies Navigables de France (VNF), la canalisation de rejet a dû être approfondie.

Le coût global de l'opération est ainsi maintenant estimé à 2 400 000 € H.T (y compris maîtrise d'œuvre, frais de maîtrise d'ouvrage, ...).

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du 11^{ème} programme d'actions (2019-2024).

Le plan de financement prévisionnel souhaité est le suivant :

Financeurs	Montant de la contribution attendue €HT
Conseil Départemental 01	Non éligible (Fareins, commune urbaine)
Agence de l'Eau	600 000 €
Part d'autofinancement de la CCDSV	1 800 000 €
Total	2 400 000 €

Cette opération est prévue en Investissement-2315 – OP 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ABROGER** la délibération 2017 C 118 du 27 Novembre 2017 portant sur les coûts estimatifs au stade avant-projet pour un montant d'opération évalué à 2 025 000 € H.T. ;
- ✓ **D'APPROUVER** le projet de travaux de création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées sur la commune de Fareins pour un montant d'opération évalué à 2 400 000 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **20 DEC. 2018**

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20181217-2018C119-AS

Affichage le :

20 DEC. 2018

A Trévoux, le 17/12/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

B. Grison

